



# ADR - FORMATION CONDUCTEURS - TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES - FORMATION DE BASE INITIALE (IB)

à du au

Financé par

**APTH**

Nanterre

Tél :

[En savoir plus sur la formation](#)

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Niveau de sortie :**

Sans Niveau spécifique

## Contenu et programme

**Objectifs :**

Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessus. Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur de base. Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD. (L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (**Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 – NOR : TREP2414139A**))

**Programme :**

Connaître les prescriptions générales applicables au transport des marchandises dangereuses  
Connaître les principaux types de risques  
Avoir connaissance des dispositions relatives à la protection de l'environnement par le contrôle du transfert de déchets  
Connaître les mesures de prévention et de sécurité appropriées aux différents types de risque

Savoir se comporter après un accident (premiers secours, sécurité de la circulation, connaissances de base relatives à l'utilisation d'équipements de protection, consignes écrites, etc.)  
Connaître les marquage, étiquetage, placardage et signalisation orange  
Savoir ce qu'un conducteur de véhicule doit faire et ne doit pas faire lors du transport de marchandises dangereuses  
Connaître le fonctionnement de l'équipement technique des véhicules  
Connaître les interdictions de chargement en commun sur un même véhicule ou dans un conteneur  
Savoir qu'elles sont les précautions à prendre lors du chargement et du déchargement des marchandises dangereuses  
Avoir une information générale concernant la responsabilité civile  
Avoir des connaissances sur les opérations de transport multimodal  
Connaître les dispositions applicables relatives à la manutention et l'arrimage des colis  
Connaître les restrictions à la circulation dans les tunnels et les instructions sur le comportement dans les tunnels (prévention des incidents, sécurité, mesures à prendre en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgences, etc.)  
Avoir une sensibilisation à la sûreté

## Informations pratiques

### **Organisme responsable :**

- Nanterre

Numéro de session : / Référence GIP : 43814

Mise à jour le 20/02/2025